

qui s'étoient présentées dans l'*Amérique*. Il en est de même avec l'Espagne concernant la Baye de *Honduras* : il paroît même que, conformément aux Traités, l'Espagne n'aura point la liberté, ainsi qu'on l'avoit crû, de former aucun Etablissement pour la traite des Nègres sur la Côte de *Guinée* en Afrique. Ce Commerce resteroit ainsi exclusivement aux Anglois comme est demeuré à l'Espagne celui de la Mer du *Sud*. Et pour marque que l'Espagne veut entretenir la bonne intelligence rétablie par la paix avec la Grande-Bretagne, on sçait & la Cour l'a même fait publier le 15. Septembre dans sa Gazette, “ qu'on a très promptement réparé dans l'Arse-
 “ nal de Carthagene des dommages qu'un Com-
 “ mandant de Chebecs Espagnols, en croisière
 “ contre les Algériens sur la Méditerranée, avoit
 “ causés par méprise à un Navire Marchand An-
 “ glois dans le mois de Mai de cette présente
 “ année; & de plus, qu'en conséquence des ré-
 “ présentations de l'Ambassadeur d'Angleterre à
 “ *Madrid*, le Roi Catholique a ordonné qu'on
 “ payât de son trésor les dépenses pour la gué-
 “ rison des Anglois blessés à bord de ce Navire
 “ par le feu des Espagnols; qu'on indemnisât,
 “ à raison de sa perte de tems, le Patron de ce
 “ Navire, & finalement que le Passager, auquel
 “ un boulet de canon des Espagnols avoit mal-
 “ heureusement enlevé un bras dans l'attaque,
 “ fût gratifié d'une certaine somme propre à
 “ le faire subsister, & qui le dédommageât & le
 “ soulageât aussi en quelque manière. ”

Malgré les protestations d'amitié que les Cours de *Versailles* & de *Madrid* font à la Grande-Bretagne, on voit qu'elles ne s'endorment point sur ce qui peut fortifier leurs possessions dans
 l'Amé.